

Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux (91 EO-8) - Aulnaies à hautes herbes (91 EO-11)

CRITERES DE RECONNAISSANCE DE LA TYPICITE DE L'HABITAT 91EO

> Formes typiques

Localisation : 91 EO-8 : bords des cours d'eau à faible débit (sources, petits ruisseaux, suintements). Présence dans le sol d'une nappe d'eau permanente circulante proche de la surface
 91 EO-11: tourbe, vase tourbeuse, alluvions riche en humus (horizon noir de matière organique gorgé d'eau où "les bottes s'enfoncent"). Présence dans le sol d'une nappe d'eau superficielle quasi-permanente.

Strate arborescente

Dominée par l'Aulne glutineux et le Frêne commun représentant plus de 75% du couvert de l'étage dominant accompagné parfois du Chêne pédonculé

Strate arbustive

Diversifiée composée de Viorne obier, des Saules roux et cendré, du Groseillier rouge et de lianes (Houblon, Morelle douce-amère)

Strate herbacée

91 EO-8 : généralement recouvrante, riche en espèces hygro-acidiclines* (Androsème officinal, Anémone sauvage, Cécidie de Paris, Fougère femelle, Laîche espacée, Laîche pendante, Lathrée clandestine, Listère ovale, Lysimaque des bois, Reine des prés, Valériane rampante)

91 EO-11 : constituée d'un recouvrement continu d'espèces de mégaphorbiaie* (Anémone des bois, Cirse des marais, Eupatoire chanvrine, Epilobe hirsute, Prêle géante, Baldingère faux roseau, Oenanthe safranée) auxquelles s'ajoutent souvent des grandes laîches (Laîche des marais, Laîche des rives) et diverses plantes neutro-hygrophiles* (Dorine à feuilles opposées, Iris faux-acore, Menthe aquatique, Lycopode d'Europe ...).

Strate muscinal : absente ou très rare



CRPF Bretagne-Pays de la Loire

Code Natura 2000 (EUR 27)	Nom de l'Habitat	Etats de l'habitat à privilégier	Objectif déterminant la gestion	Liste des essences arborescentes caractéristiques de l'habitat susceptibles d'être favorisées sans restriction	
				Essences objectif*	Essences accessoires*
91 EO-8	Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux	Suivant la position topographique par rapport à l'eau, Futaie ou futaie avec taillis à base d'Aulne glutineux ou de Frêne commun et parfois d'Erable sycomore	Si les conditions de stations et d'accès le permettent, production de brins de qualité d'Aulne glutineux, de Frêne commun (et d'Erable sycomore) avec une gestion conservatoire de l'habitat	Frêne commun	Aulne glutineux, Chêne pédonculé, divers Saules
91 EO-11	Aulnaies à hautes herbes				

> Règles de gestion particulières

Obligations :	Recommandations :
<ul style="list-style-type: none"> ✂ Pas de transformation du peuplement, gérer l'existant ✂ Ne pas réduire l'alimentation en eau de l'habitat (remblais, drainage, pompage, création d'étang) ✂ Pas de traitement chimique dans et aux abords de cet habitat ✂ Interdiction de faire passer une desserte forestière par l'habitat ✂ Bannir le gyrobroyage annuel de la strate arbustive et des lianes (défavorable à l'avifaune et à l'entomofaune) ✂ Ne pas amender et fertiliser les parterres de coupe ✂ Ne pas brûler les rémanents d'exploitation ✂ Ne pas laisser de rémanents préjudiciables au cours d'eau (risque d'entraînement lors des crues) ✂ Exclure les coupes rases > 0.5 ha ✂ Préférer là où elle est possible la régénération naturelle sinon baliver le peuplement 15 ans après l'avoir recépé ✂ En l'absence de risque de création d'embâcles maintenir des arbres morts au sol et sur pied (au moins 2/ha en moyenne sur l'habitat)¹³ ✂ En plantation, même d'enrichissement, utiliser des essences caractéristiques de l'habitat (tolérance jusqu'à 20% du nombre de plants d'espèces non strictement inféodées à l'habitat) ✂ Prendre des précautions lors du débardage : cloisonnement d'exploitation obligatoire ainsi que kit de franchissement des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ✂ Maintenir quand ils existent au moins 2 arbres "d'intérêt biologique"¹³ par hectare en moyenne sur l'habitat (possibilité de souscrire un contrat Natura 2000 pour cette action) ✂ Privilégier le traitement irrégulier du peuplement lorsque sa structure le permet (cf fiches VIII et IX du SRGS) ✂ Favoriser le mélange des essences notamment dans le sous étage

¹³ Par mesure de sécurité, les arbres choisis devront être suffisamment éloignés des voies fréquentées par le public

Incidence du choix du traitement sylvicole et du niveau de productivité sur l'état de conservation de l'habitat en fonction du peuplement en place. Ces influences sont conditionnées au respect des règles générales (pages 7 et 8) et particulières de gestion de l'habitat.

- : Traitement sylvicole conseillé
- : Traitement sylvicole envisageable
- : Traitement sylvicole proscrit par le SRGS
- : Sans objet
- ☺ : incidence favorable sur la conservation de l'habitat
- ☹ : incidence neutre sur la conservation de l'habitat
- ☹ : incidence défavorable sur la conservation de l'habitat

Type de Peuplement en place \ Traitement sylvicole	Traitement en Taillis simple	Gestion en Mélange futaie taillis		Conversion en futaie régulière	Traitement en Futaie régulière	Conversion en futaie irrégulière	Traitement en Futaie irrégulière	Niveau de productivité	
		Taillis avec réserves éparses	Mélange futaie taillis					Taillis non balivable et/ou Hydromorphie importante	Taillis balivable et/ou hydromorphie faible
Taillis simple	☹	☹	☺	☺		☺		II	III
Taillis avec réserves éparses		☹	☺	☺		☺		II	III
Mélange futaie taillis			☹	☺		☺		II	III
Futaie régulière					☺		☺	II	III
Futaie irrégulière					☹		☹	II	III